

Fiche concernant Paul Aimable Guépratte

Autres marques de souvenir :

Villes ayant donné son nom à une rue :

Brest 29200



Cette plaque a été changée en 2013
Et remplacée par
: Rue Amiral Guépratte,
Vice amiral-Député, 1856-1939.

Guipavas 29490



Guilers 29820



Gouesnou 2929850



Landerneau 29800



Le Conquet 29217



Plogoff 29770



Audierne 29770



Perros-Guirec 22700



Lorient 56100



Bono 56400 (pas de photo)

Damgan 56750



Le Pradet 83220



Photo Google Maps

Nancy 54000



Photo Google Maps

La Valette du Var 83160



Photo Google Maps

Ancy sur Moselle 57130



Photo Google Maps

Une nouvelle plaque est posée en 2013

Metz 57000



Photo Google Maps

Bignicourt sur Marne 51330



Photo Google maps

Place de l'Amiral Guépratte Granville 50



La rue du Port et la place de l'Amiral Guépratte Photo wikipédia

Palaiseau 91120



Photo Google Maps

Jetée Amiral Guépratte à Saint Tropez Var



Le Nouveau port, le môle d'Estienne d'Orves et la jetée Amiral Guépratte dite « du feu vert »

Belgrade (Serbie)



Belgrade, Serbie, -, célèbre, amiral, Guépratte, rue, (ulica, Admirala, Geprata)

Alger (Algérie) rue amiral Guépratte

Bizerte (Tunisie) Quai de l'amiral Guépratte et à Ferryville, une place Amiral Guépratte

Autres marques de souvenir :

Un tableau « peinture à l'huile sur toile » le représentant a été fait par Madeleine Grégoire en 1923, déposé à la Mairie d'Étaples Pas de Calais/Amiral Guépratte ; inscription et numéro d'inventaire (au revers, sur étiquette) : 8828/Mlle M. Grégoire/Portrait de l'amiral Guépratte ; numéros (au revers, sur étiquette), inscrit à l'inventaire du patrimoine culturel de la France.

Un escorteur d'escadre type T47, le D627 a porté son nom du 09 aout 1955 au 03 octobre 1984.

Une frégate furtive type La Fayette, F 714 porte actuellement son nom depuis le 23 octobre 2001. Sa ville marraine est Metz.

Source Net Marine. Voir reportage 2014 à Metz.

Une délégation du « Guépratte » à Metz

Par FLF Guépratte le samedi, 22 février 2014, 10:46

Une délégation du « Guépratte » s'est rendue à Metz, ville marraine du bâtiment, lundi 10 février 2014 à l'occasion des commémorations des 250 ans du 3ème régiment de hussards, jumelée avec cette frégate depuis 2003. Régiment de cavalerie blindée de la brigade franco-allemande, le 3e RH a rejoint la garnison de Metz en 2011. Durant la dernière décennie, Il a été engagé sur de nombreux théâtres d'opérations : Afrique, Liban, Balkans, Afghanistan.

Après une prise d'armes sur la place d'armes de Metz en présence du maire de Metz et des autorités civiles et militaires de la Moselle, une exposition retraçant l'histoire du régiment a ensuite été dévoilée dans le grand salon de la mairie. La délégation s'est ensuite rendue au Régiment afin de participer au baptême des rues du quartier et de fêter ce quart de millénaire d'histoire. A cette occasion, **une plaque « cursive vice-amiral Guépratte »** a été dévoilée par les marins. Avant son retour à Toulon, la délégation a effectué une présentation de la Marine et des frégates légères furtives à deux classes de Première du Lycée Louis Vincent de Metz, avec lequel un partenariat a été conclu le 10

janvier dernier dans le but de renforcer le rayonnement de la Marine et d'entretenir le lien Armées-Nation. Les 5 et 6 février derniers, 15 élèves du lycée avaient été accueillis à bord pour une découverte de la marine et de ses missions.



Plaque « Coursive Amiral Guépratte »

On lui doit le mémorial des marins morts pour la France à Plougonvelin Finistère :

Sa raison d'être

Le mémorial aux marins morts pour la France, inauguré le 8 mai 2005 sous la présidence de Monsieur François GOULARD, secrétaire d'État aux Transports et à la Mer et de monsieur Louis CARADEC, maire de Plougonvelin (Finistère), s'est accompli en trois temps :

La première étape ; la stèle est un vœu de Georges LEYGUES, Ministre de la Marine et de l'Amiral GUEPRATTE, député du Finistère, au lendemain de la guerre 1914-1918. À l'instar des hommages rendus, devant la Chambre des Députés, " aux soldats arrachés à la boue sanglante du front dévasté ", l'Amiral GUEPRATTE rappelait à ses collègues : " *Mais les marins disparus dans l'abîme et n'ayant eu pour linceul que les flots de l'océan, ceux-là méritent aussi que leur obscur sacrifice soit honoré à jamais* ".

Son souhait fut exaucé puisqu'une loi, portant création d'un monument aux marins fut votée en 1920 et promulguée le 26 juillet 1923.

Source cercle généalogique Languedoc, aux marins, etc.